



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E72408

VALABLE JUSQU'AU 25/03/2026

ÉDITÉ LE 10/03/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/12/2006

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 07/01/2025
8 000

Raison sociale : AMH - ATELIER MENUISERIE HEULINOIS

10 RUE DES RAGONNIERES
44330 LA CHAPELLE-HEULIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 493 234 033

Siret : 493 234 033 00022

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5417581

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 07004572

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 07004572

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 02 40 06 72 70

Fax : 02 40 06 77 55

Portable : 06 73 88 17 64

Site Internet : www.atelier-heulinois.fr

E-mail : contact@atelier-heulinois.fr

Responsabilité légale :
OG INVEST (893 341 610) / GALPIN OLIVIER DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 45

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	06/04/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	13/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	06/04/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	13/04/2023
o Isolation des combles perdus	13/04/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	13/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.